

BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) COUPON PLUS NOTE 2018/7



Document promotionnel



**BNP PARIBAS
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Obligation structurée



6 ans et demi



Droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance



6 coupons variables compris entre 2% et 6% (brut)



Profil conservateur à neutre

LA **BNP PARIBAS FORTIS FUNDING COUPON PLUS NOTE 2018/7** (en abrégé **BP2F COUPON PLUS NOTE 2018/7**) est un instrument de dette émis par BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garanti par Fortis Banque SA. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à le rembourser à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, vous risquez donc de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi à l'échéance.

La **BP2F COUPON PLUS NOTE 2018/7** est destinée aux investisseurs à même d'évaluer, au regard de leurs connaissances et de leur expérience, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument complexe, notamment via une familiarisation avec les actions du panier et les taux d'intérêt.

Principales caractéristiques

- ✓ Maturité de 6 ans et demi.
- ✓ Droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.
- ✓ Droit à 6 coupons compris entre 2% et 6% (brut) en fonction de l'évolution d'un panier de 20 actions internationales.
- ✓ Profil d'investisseur: conservateur à neutre.

Six coupons compris entre 2% et 6% (brut)

La **BP2F COUPON PLUS NOTE 2018/7** donne droit à la distribution de 6 coupons variables, compris entre un minimum de 2% et un maximum de 6% (brut). Les cinq premiers coupons sont annuels. Le sixième est distribué à l'échéance, après une période de 18 mois. Ramené sur base annuelle, le taux de ce coupon est donc compris entre 1,33% et 3,96%.

Le montant de chaque coupon sera déterminé par la performance d'un panier constitué de 20 actions internationales (voir liste et processus de sélection en page 2).

A chacune des 6 dates d'observation, l'**évolution de chaque action** du panier sera calculée par rapport à son niveau de départ, fixé une fois pour toutes à l'émission.

- Si l'action est restée stable ou a progressé, on lui attribue **d'office une hausse de 6%**.
- Si l'action a reculé, sa baisse effective n'est prise en considération **que jusqu'à -25%**.

L'**évolution du panier** sera égale à la moyenne des 20 performances ainsi calculées et déterminera le taux brut du coupon distribué. Toutefois, si elle se révèle inférieure à 2% ou négative, le coupon distribué sera néanmoins de 2% (brut).

Performance réelle d'une action	Performance retenue pour cette action
-50%	-25%
-18%	-18%
-3%	-3%
0%	6%
4%	6%
20%	6%



Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 14 avril à 9 h au 14 mai 2012 à 16 h.

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus (voir partie B des Final Terms).

Pour en savoir plus ou pour souscrire:



aux guichets de toute **agence BNP Paribas Fortis**



sur simple appel au **n° 02 433 41 31**



via **PC banking** sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions



Trois scénarios du calcul du coupon

Donnés à titre purement illustratif du mode de calcul du coupon, les trois scénarios suivants sont purement théoriques et ne préjugent pas de la performance future du panier d'actions. Ils ne constituent en aucune manière une garantie quant au coupon effectivement distribué.

Coupon maximal	Coupon intermédiaire	Coupon minimal
Les 20 actions du panier ont toutes enregistré une performance nulle ou positive au terme de la période d'observation. L'évolution de panier est donc égale à 6%.	L'évolution du panier au terme de la période d'observation est comprise entre 2% et 6%.	L'évolution du panier au terme de la période d'observation est inférieure à 2% ou négative.
Le coupon brut pour cette période est de 6% .	Le coupon brut pour cette période est égal à l'évolution du panier .	Le coupon brut pour cette période est néanmoins de 2% .

20 actions présentant une croissance du dividende

L'univers au sein duquel les analystes du Private Banking de BNP Paribas Fortis ont choisi les 20 actions qui composent le panier est constitué de l'ensemble des **actions cotées sur les bourses européennes et américaines**. Les actions japonaises en sont exclues, les perspectives des analystes n'étant pas positives pour le Japon. De cet univers, ne sont en outre retenues que les actions qui bénéficient d'une **recommandation positive** (acheter) ou **neutre** (conserver).

L'une des conséquences de la tempête boursière est qu'il est aujourd'hui possible d'acheter des actions de qualité à bon compte. Mais une bonne valorisation n'est pas tout. Dans leur sélection, les analystes ont avant tout privilégié une **approche "Dividend growth"**. Selon cette approche, les actions doivent répondre à **trois critères objectifs**, permettant d'évaluer la croissance de leurs dividendes.

Ainsi, pour faire partie du panier, une action doit présenter:

1. une croissance du dividende sur les 10 dernières années et une croissance du dividende annuelle moyenne supérieure à 5%;
2. un rendement du dividende supérieur ou égal à 2%;
3. un taux de distribution des bénéfices inférieur à 80% des bénéfices nets consolidés de l'entreprise.

Panier des 20 actions

Entreprise	Pays	Secteur
3M Company	États-Unis	Technologie
Aflac Inc.	États-Unis	Finance
AT&T Inc.	États-Unis	Télécoms
Colruyt SA	Belgique	Distribution
Exxon Mobil Corp.	États-Unis	Énergie
GlaxoSmithKline plc	Grande-Bretagne	Soins de santé
Groupe Danone SA	France	Consommation
Johnson & Johnson	États-Unis	Soins de santé
L'Oréal SA	France	Consommation
Medtronic Inc.	États-Unis	Soins de santé
Novartis AG	Suisse	Soins de santé
PepsiCo Inc.	États-Unis	Consommation
Procter & Gamble Co	États-Unis	Consommation
Roche Holding AG	Suisse	Soins de santé
Sanofi-Aventis SA	France	Soins de santé
Sysco Corp.	États-Unis	Distribution
Tesco plc	Grande-Bretagne	Services
Teva Pharmaceutical Industries Ltd	Israël	Soins de santé
United Technologies Corp.	États-Unis	Technologie
Vodafone Group plc	Grande-Bretagne	Télécoms

La sélection des actions composant l'univers d'investissement ne répond par contre à aucune stratégie d'allocation régionale ou sectorielle.

Un document explicitant les critères de sélection des actions peut être obtenu sur simple demande dès le début de la période de souscription.

Les analystes du Private Banking estiment qu'en répondant à ce processus de sélection rigoureux, les 20 entreprises qu'ils ont choisies pour composer le panier devraient voir leurs cours boursiers s'apprécier sensiblement dans l'hypothèse d'un redressement des marchés d'actions. Et dans le cas où ceux-ci resteraient sous pression, elles seraient mieux armées que les autres pour résister à une tendance baissière.



Pour quel investisseur?

En tant qu'investisseur, vous ne devez envisager un investissement dans ce type d'instrument financier que s'il est approprié au regard de votre situation financière, vos objectifs d'investissement et vos connaissances et expérience.

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, cette obligation structurée est prioritairement destinée, dans certaines limites, aux investisseurs présentant un **profil conservateur à neutre**. Elle peut également convenir, dans des limites encore plus strictes, à des investisseurs présentant un autre profil.

Vous trouverez plus d'informations sur les profils d'investisseur sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Plan par étapes.

Tout investisseur est invité à faire vérifier par BNP Paribas Fortis si un tel investissement peut lui être recommandé personnellement. Avant de prendre une décision d'investissement de sa propre initiative, il est recommandé à tout investisseur de prendre connaissance du contenu du Prospectus, et plus particulièrement de la section "Facteurs de risque", ainsi que de notre "Brochure d'information - Instruments financiers" disponible dans toute agence BNP Paribas Fortis ainsi que sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > MiFID > Plus d'infos sur MiFID.

Le pour et le contre...

Avantages	Risques
<ul style="list-style-type: none"> • Droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant. • Distribution de 6 coupons variables d'un minimum 2% (brut) et pouvant grimper jusqu'à un maximum de 6% (brut) en fonction de l'évolution du panier d'actions. Sur base du prix d'émission de 102%, le rendement actuariel brut sera donc compris entre un minimum de 1,52% et un maximum de 5,21%. • Instrument financier permettant de participer (partiellement) à un éventuel redressement des marchés boursiers, même modéré, sans avoir à investir directement en actions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de crédit: en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance. • Risque de contre-performance: l'investisseur risque d'obtenir un rendement inférieur à celui d'un investissement sans risque en cas d'évolution adverse des actions constituant le panier. • Risque de liquidité: cette obligation structurée est cotée sur un marché réglementé. La cotation ne garantit cependant pas le développement d'un marché actif permettant sa négociation. BNP Paribas Fortis en assurera la liquidité en se portant acquéreur ou le cas échéant vendeur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance ou acheter ces titres une fois la période de souscription terminée devra les vendre/acheter au prix déterminé par BNP Paribas Fortis en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (1.000 EUR). Ce prix sera fixé avec une fourchette achat-vente de maximum 1% dans des conditions normales de marché (hors frais de courtage et taxe sur opérations de bourse; voir rubriques "Frais et Commissions" et "Fiscalité", en page 4). • Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché): le prix de cet instrument fluctuera en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur, l'évolution des actions du panier et celle des taux d'intérêt. Il pourra donc être inférieur à sa valeur nominale par coupure (1.000 EUR).



Documentation

Pour obtenir plus de détails sur les facteurs de risque, les investisseurs sont invités à lire attentivement le **Prospectus** et à considérer la décision d'investir dans la BP2F COUPON PLUS NOTE 2018/7 à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risque".

Le **Prospectus** est constitué

- du **Prospectus de base** du programme "Euro Medium Term Note (EMTN) de EUR 30.000.000.000", daté du 17 juin 2011 et approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg,
- du **Supplément au Prospectus de base**, daté du 6 janvier 2012 et approuvé par la CSSF au Luxembourg, et
- des **Final Terms** datées du 13 avril 2012.

Ces trois documents, rédigés en anglais, ainsi qu'un résumé en français du Prospectus de base sont disponibles gratuitement dans toute agence BNP Paribas Fortis ainsi que sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Principales caractéristiques de cette émission



Description

Émetteur: BNP Paribas Fortis Funding (en abrégé "BP2F"), filiale luxembourgeoise de Fortis Banque SA.

Garant: Fortis Banque SA. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur.

Rating du garant: A1 (*review for downgrade*) chez Moody's, AA- (*negative outlook*) chez Standard & Poor's et A (*stable outlook*) chez Fitch.

Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Titres

- Valeur nominale par coupure: 1.000 EUR.
- Montant de l'émission: minimum 1 million EUR et maximum 50 millions EUR.
- Code ISIN: XS0764654108 - Série 761.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.
- Cotation: Bourse de Luxembourg (voir "Risque de liquidité" en page 3).
- Sous-jacent: panier de 20 actions internationales (voir liste et explications de la sélection en page 2).



Risque

Les principaux risques que présente cette obligation structurée sont décrits en page 3.



Durée

Date d'émission et de paiement: 21 mai 2012.

Prix d'émission: 102% de la valeur nominale. Le prix d'émission inclut une commission de placement de 2% et une commission annuelle de 1% maximum pour la distribution de l'obligation structurée (voir rubrique "Frais" ci-dessous).

Date d'échéance: 21 novembre 2018, soit une durée de 6 ans et demi.

Prix de remboursement: droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.



Rendement

- **Droit à 6 coupons variables, compris entre un minimum de 2% et un maximum de 6% (brut)** en fonction de l'évolution d'un panier de 20 actions internationales (voir explications du mode de calcul du coupon en page 2).
- Le rendement actuariel brut sera compris entre un minimum de 1,52% et un maximum de 5,21% sur base du prix d'émission de 102%.
- Dates de distribution effective des coupons: 21 mai 2013, 21 mai 2014, 21 mai 2015, 23 mai 2016, 22 mai 2017 et 21 novembre 2018.
- Valeur initiale des actions: cours de clôture du 15 mai 2012.
- Valeurs intermédiaires et finale des actions: 7 mai 2013, 7 mai 2014, 7 mai 2015, 9 mai 2016, 8 mai 2017 et 7 novembre 2018.



Frais

Frais

• **Service financier:** gratuit auprès de l'agent payeur BNP Paribas Fortis en Belgique.

• **Conservation en compte-titres:** gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.

• **Frais de courtage:** pour une information détaillée sur les frais relatifs à la vente et au rachat des titres après la période de souscription, veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement en agence ou sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles > Frais et taxes.

Commissions supportées par l'investisseur particulier et comprises dans le prix d'émission de 102%

- Commission de placement unique de 2% de la valeur nominale des titres. À la date d'émission, l'émetteur rétrocédera cette commission à BNP Paribas Fortis en sa qualité de distributeur.
- Commission annuelle pour la distribution et la promotion de l'obligation structurée et à titre d'apporteur d'affaire de 1% maximum de la valeur nominale des titres, perçue par le distributeur.

L'investisseur potentiel est invité à consulter le Prospectus pour plus d'informations sur ces commissions.



Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Selon la nouvelle législation fiscale en vigueur depuis le 1er janvier 2012, les revenus de titres de créances étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 21%. En plus, les personnes physiques qui recueillent des revenus mobiliers d'un montant net dépassant 20.020 EUR (pour la période imposable 2012) sont désormais redevables, sur la partie supérieure qui n'a pas encore été taxée à 25%, d'une "cotisation supplémentaire sur revenus mobiliers" de 4%. Si celle-ci a été retenue à la source sur leurs revenus mobiliers, le prélèvement du PM et de la cotisation supplémentaire aura un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés. À l'inverse, si la cotisation supplémentaire n'a pas été retenue à la source, le prélèvement du PM n'aura pas un caractère libératoire et l'ensemble des revenus mobiliers devra être déclaré dans la déclaration à l'impôt des personnes physiques. Les modalités concernant la retenue à la source de la cotisation supplémentaire n'ont pas encore été établies par les administrations fiscales belges. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB)

- Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription).
- TOB de 0,09% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 650 EUR par opération).



Documentation

La documentation relative à cette obligation structurée est décrite en page 3.

L'investisseur qui aura déposé ses titres en Compte-titres BNP Paribas Fortis pourra en suivre l'évolution de la valeur au jour le jour via PC banking. BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante au sujet du profil de risque et/ou de la valeur de la BP2F COUPON PLUS NOTE 2018/7 sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par Fortis Banque SA. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.